



Légende

- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre du L151-19**
- Petit patrimoine
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L151-23**
- Talus ou haie à préserver
 - Espace boisé classé
- INFORMATIONS**
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - Site archéologique
- ENVIRONNEMENT**
- Cours d'eau busé
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau

COMMUNE DE GESTEL PLAN LOCAL D'URBANISME

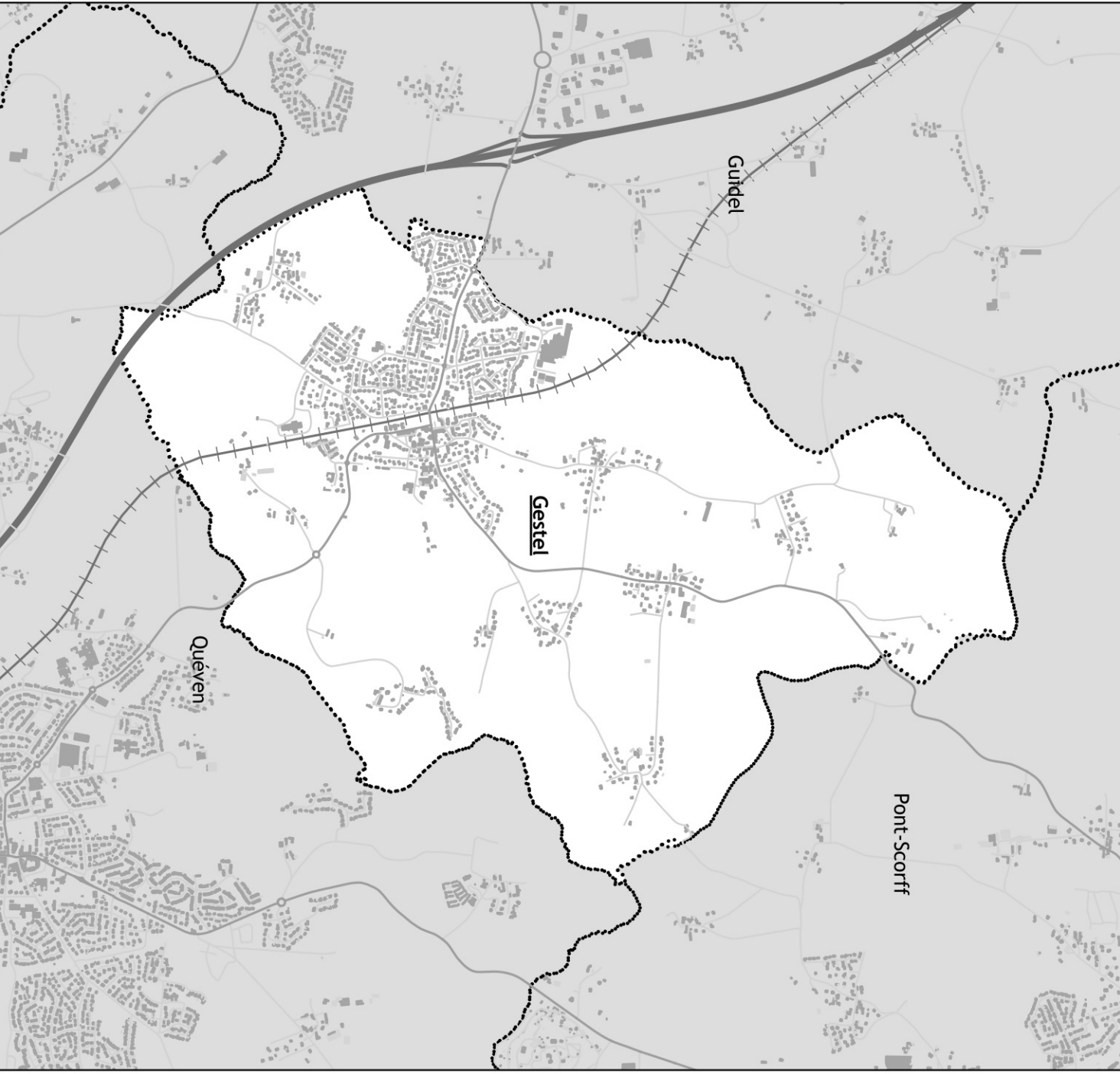
Approuvé le 24 février 2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 09 novembre 2023

PAISAGE ET PATRIMOINE



urbanisme

RÈGLEMENT GRAPHIQUE ANNEXE



Echelle : 1/15 000

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
le 09 novembre 2023
Le Maire,
Michel DAGORNE

LOIRENT

0 250 500 m